

AR Préfecture



CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 23 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le mardi 23 juin, à 20 heures, sous la présidence du maire élu, se sont réunis, en salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de Saint-Paul-de-Tartas, régulièrement convoqués, le vendredi 19 juin deux-mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents : 10

Membre représentés : 1

Votants : 11

Présents : Beaumel Christiane, Boyer David, Chanial Eric, Faucher Claude, Grange Béatrice, Jallat Bernard, Lailheugue Blandine, Madinier Georges, Mugnier Marie-Laure, Soulier Virginie,

Représenté : Granouillet Fabrice pouvoir à Grange B.

Absent non représenté :

Secrétaire de séance : Blandine Lailheugue

n° 2026-59

Objet : Délibération relative à l'élection des adjoints au maire

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;
- la délibération n° 2026-58 du Conseil municipal fixant à trois le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que :

- le jugement du 13 mai 2026 n'a pas expressément annulé l'élection des adjoints
- cependant, en application de l'article L.2122-10 du CGCT, lorsqu'il est procédé à une nouvelle élection du maire pour quelque cause que ce soit, il doit être procédé à une nouvelle élection des adjoints ;
- il y a donc lieu de procéder à une nouvelle élection des adjoints ;
-

Sous la présidence de M Claude Faucher, maire nouvellement élu, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire rappelle que, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Conseil municipal désigne comme assesseurs :

- Mme Béatrice GRANGE
- M. David BOYER

Le maire constate le dépôt de la liste suivante :

Liste n°1

- Premier adjoint : Mme Lailheugue Blandine
- Deuxième adjoint : M. Chanial Eric
- Troisième adjoint : Mme Beaumel Christiane



Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Liste n°1 : 9 voix

La liste N° 1, ayant obtenu 9 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, M. le maire proclame élus :

Mme Blandine Lailheugue, première adjointe,
M. Eric Chanial, deuxième adjoint,
Mme Christiane Beaumel, troisième adjointe.

Les intéressés ont déclaré accepter immédiatement leurs fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "BL", representing Blandine Lailheugue.

Blandine Lailheugue



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, representing Claude Faucher.

Claude Faucher

Assesseur n° 1

Beatrice GRANGE

A handwritten signature in blue ink, representing Beatrice Grange.

Assesseur N° 2

DOYER
DAVID

A handwritten signature in blue ink, representing Doyeur David.